Comment le risque en assurance santé et soins dentaires se compare-t-il aux autres risques ?

L'autoassurance en assurance santé et soins dentaires expose potentiellement l'employeur à des réclamations surpassant les projections. Les employeurs sont plus qu'ils ne le pensent en mesure de tolérer les fluctuations dans les réclamations. Par exemple, les réclamations en santé et soins dentaires représentent en moyenne entre 3 % et 5 % de la masse salariale. Or, une fluctuation exceptionnelle de 50 % dans les réclamations ne représenterait que 1.5 % à 2.5 % de la masse salariale, ou environ 1 % à 1.5 % de leur chiffre d'affaire. La plupart des employeurs sont en mesure de tolérer un tel risque.

De plus, en acceptant une part de risque supplémentaire sur le risque calculé sur le tout premier dollar, l'employeur parviendrait à conserver une bonne partie des marges de profit et de risque que l'assureur prélève sur les régimes assurés.

Quoique l'autoassurance ne soit pas nécessairement à la portée de tous les groupes, cette solution est néanmoins considérée comme une alternative au moment de la révision annuelle des régimes santé et dentaires.

S^3I est un indice actuariel indépendant conçu pour mieux aider le conseiller financier à décider entre un régime assuré et un régime autoassuré pour un groupe donné.

Un produit Saddik International
conçu pour les conseillers financiers

Des services d'actuaire personnalisés

- **Ligne d'assistance 24/7** en cas de problèmes actuariels ponctuels ou urgents : **1 866 747-0330**
- Accès direct à un actuaire fellow, **indépendant** des compagnies d'assurance et des firmes d'actuaire conseil
- **Révision indépendante** des calculs de taux pour toutes les garanties
- **Validation indépendante** des taux manuels en vie-ILD, selon un modèle actuariel
- **Négociation avec l'assureur** sur les conditions de renouvellement.
- Suggestions de remaniement de régimes pour optimisation des primes vs les bénéfices
- **Monitoring trimestriel** de l'évolution de l'expérience
- **Cours reconnus par l'AMF** pour des UFC
- **Révision actuarielle annuelle des régimes autoassurés** pour fins de budgétisation, de capitalisation et de comptabilité
- Validation des primes d'assurance en excédent des pertes
- Évaluation comptable des garanties post-retraite

Offrez-vous un actuaire

Pierre Saddik
FCIA, FSA
Président

Saddik International
1253 McGill College, Suite 688
Montréal, Qc , H3B 2Y5
pierre@saddikinternational.com
tél. : 514-871-0330
fax : 514-876-1886
www.saddikinternational.com

Saddik International s'engage à mettre des outils actuariels de pointe à la disposition des conseillers financiers, accompagnés du sceau de confidentialité, de non-sollicitation et de non-concurrence.

2006/11

Un produit Saddik International
conçu pour les conseillers financiers

S^3I* Indice Saddik de Sécurité en Autoassurance

(*S^3I : Saddik Self-Funding Security Index)

Un nouvel outil pour mieux comprendre les risques de fluctuation des sinistres en autoassurance santé et soins dentaires.

Utilise des modèles de pointe en matière de simulation stochastique et actuarielle.

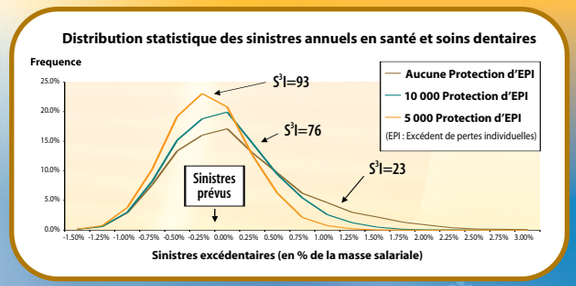

Saddik International
Actuariat Conseil | Actuarial Consulting

www.saddikinternational.com

Voici le nouvel indice S^3I

L'indice Saddik de Sécurité en autoassurance (S^3I) est un outil de mesure du risque pour :

- Offrir une assise professionnelle solide au conseiller financier désirant faire une recommandation pour ou contre l'autoassurance ;
- Donner à l'employeur une meilleure notion du risque auquel il serait exposé.

S^3I est un indice sur une échelle de 0 à 100 qui mesure le degré de risque de l'employeur dans un arrangement d'autoassurance : plus l'indice est élevé, plus l'autoassurance devient une solution viable pour l'employeur.

Comme la tendance vers des solutions d'autoassurance est à la hausse au Québec comme ailleurs, l'indice S^3I se révèle désormais un outil indispensable pour le conseiller qui envisage l'autoassurance comme une alternative aux régimes assurés traditionnels.

Saisie des données simple.

Le calcul du S^3I est facile car il ne requiert que quelques informations de base comme :

- Nombre d'employés (% au dessus / au dessous de 40 ans) ;
- Répartition provinciale des employés ;
- Maximum couvert par le régime ;
- Une estimation des primes ou des sinistres annuels ;
- Masse salariale totale ;
- 1-2 ans d'expérience.

Devrais-je m'autoassurer ou non pour l'assurance santé et soins dentaires ?

Avec des hausses annuelles des coûts dans les deux chiffres, il est normal que l'employeur veuille explorer des pistes de solution.

Jadis l'apanage des groupes de taille importante (plus de 300 employés) à cause de la notion du risque, la solution d'autoassurance convient désormais de plus en plus aux groupes de moindre taille, et ce partout au Canada.

Le pour et le contre de l'autoassurance :

Pour

> Épargne sous forme de marges réduites de profit et de risque ;

> L'employeur prend en charge le régime et sa capitalisation ;

> Flexibilité accrue dans la conception du régime ;

> Plus besoin de négocier les taux de renouvellement et l'inflation/ tendance à chaque année ;

> Les réserves pour sinistres encourus, mais non déclarées (ENR), n'ont pas à être capitalisées, libérant ainsi des liquidités pour l'employeur.

Contre

> Risque pour lequel l'employeur est moins familier ;

> Exposition accrue aux fluctuations des sinistres ;

> L'employeur assume les débours additionnels en cas de litige ;

> Difficulté de trouver une protection en excédent des pertes individuelles (EPI) ;

> Risque pour les membres du régime de perdre leur couverture en cas de faillite de l'employeur ;

> Au Québec, le calcul de l'imposition des cotisations patronales est plus complexe car il doit tenir compte de l'utilisation individuelle.

Questions et réponses

Q : Qu'est-ce que le S^3I ?

R : Le S^3I est un indice pondéré du risque, calculé sur une échelle de 0 à 100 et basé sur la fréquence statistique des réclamations totales annuelles propres à un groupe donné.

Q : De quoi est-il constitué ?

R : L'indice est basé sur 10000 simulations répétées de l'expérience d'un même groupe. Les résultats sont compilés et pondérés de sorte à pénaliser davantage et exponentiellement les scénarios où les réclamations excèdent la moyenne prévue par plus de 1/2 % de la masse salariale. Le S^3I varie aussi selon le niveau d'excédent des pertes individuelles (EPI) choisi.

Interprétation simple

Q : Comment dois-je interpréter l'indice S^3I ?

R : Cela dépend de la capacité du groupe à tolérer d'importantes fluctuations dans les réclamations

Niveau du S^3I	L'autoassurance:
Score moins de 70	⊗ Ne convient définitivement pas au groupe
Score de 70 à 90	○ Dépend de la tolérance du groupe. D'autres facteurs doivent être pris en compte
Score 90 et plus	✓ Convient à coup sûr.

Q : Qui devrait utiliser le S^3I ?

R : L'outil S^3I est mis exclusivement à la disposition des conseillers financiers, soit directement, soit par l'entremise du gestionnaire de sinistres, dans le cadre d'un groupe qui envisage de choisir un régime autoassuré plutôt qu'un régime pleinement assuré.

Q : Quelles garanties le S^3I vise-t-il ?

R : Le S^3I ne vise en ce moment que les garanties santé et soins dentaires. Il est cependant fortement recommandé de garder pleinement assurée la couverture des soins hors-Canada.

Q : Le S^3I peut-il servir dans le cas d'un groupe qui a un assuré souffrant d'une condition médicale telle qu'il réclame des montants importants année après année ?

R : Oui, puisque les réclamations récurrentes n'affectent que la moyenne des réclamations totale, et non leur variabilité.

Q : Quelles autres conditions sont requises pour que mon groupe puisse envisager l'autoassurance :

R : Votre groupe doit trouver:

- Un gestionnaire de sinistres (qui peut être un assureur ou un gestionnaire spécialisé) ;
- Une protection pleinement assurée d'excédent des pertes individuelles (EPI).

Garantie de confidentialité

Q : Si mon groupe prône l'autoassurance, qui devrais-je recommander pour la gestion des sinistres ?

R : Cela pourrait être un assureur (avec une entente de Services Administratifs Seulement, ou SAS), ou un gestionnaire spécialisé externe. Au-delà des facteurs financiers, il est recommandé de tenir compte des facteurs suivants dans vos recommandations :

- Si le gestionnaire de sinistres n'est pas l'assureur, il faudra prévoir l'envoi de données sur les certificats à deux fournisseurs (pour la portion assurée d'une part, et pour la portion autoassurée d'autre part) ;
- L'expertise du gestionnaire en matière de détection des fraudes et autres formes d'abus ;
- Les capacités d'accès web aux employés couverts sur leurs informations personnelles ;
- La capacité de produire périodiquement des rapports de gestion détaillés et utiles.

Q : Quel genre de rapport vais-je obtenir ?

R : L'évaluation du S^3I vous sera envoyée électroniquement dans les 3-4 jours ouvrables, accompagnée d'un rapport actuariel détaillé comprenant le S^3I, en plus d'un graphique et d'une série d'indicateurs sur les probabilités que les sinistres dépasseront les seuils préétablis pour une année donnée. Un exemple d'un tel rapport peut être téléchargé sur le site www.saddikinternational.com ;

Q : L'utilisation du S^3I me dispense t-elle de recourir à des services conseils professionnels ou actuariels ?

R : Non, le S^3I ne se substitue pas au besoin d'obtenir des conseils professionnels ou actuariels, comme par exemple dans :

- La détermination des niveaux de capitalisation ;
- La reconnaissance du passif pour sinistres E.N.R, tel que requis par les normes comptables reconnues.
- L'appréciation des conditions d'assurance pour les autres garanties collectives telles que l'assurance-vie, l'invalidité et les maladies graves ;

Investissement dans votre relation

Q : Quelles sont les limites du S^3I ?

R : Le S^3I est un outil qui doit être utilisé avec prudence et interprété uniquement en fonction des caractéristiques du groupe visé. **Il se veut un outil stochastique et non un outil de prévision des sinistres.**

Q : Combien le S^3I coûte-t-il ?

R : L'indice S^3I ne coûte que 350 $ pour un groupe de moins de 200 vies et 500 $ pour un groupe de plus de 200 vies. Certains forfaits sont disponibles selon le volume. Cette charge unique représente **un investissement avantageux dans votre relation avec le client**, à la mesure des épargnes pouvant être réalisées ; il apporte de plus la paix d'esprit lorsque vous lui recommandez l'autoassurance.

Q : Comment puis-je avoir accès à l'indice S^3I ?

R : Un formulaire de saisie des données peut facilement être téléchargé à www.saddikinternational.com. Vous pouvez aussi nous contacter au 1 866 747-0330 pour plus de renseignements.